

AIDE-SOIGNANT(E)

DÉBOUCHÉS

- Services et institutions hospitaliers, Maisons de repos agréées,
- Maisons de repos et de soins agréées, Maisons de soins psychiatriques agréées, Centres de soins de jour agréés,
- Centres de court séjour agréés,
- Institutions qui constituent le domicile ou la résidence, Secteur des soins à domicile.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'aide-soignant en collectivités et à domicile, à savoir :

- assister l'infirmier(ère) et travailler sous son contrôle dans le cadre des activités coordonnées d'une équipe structurée ;
- aider à maintenir et/ou rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toute personne ayant des problèmes de santé au sens large.

FORMATION

CONDITIONS D'ADMISSION

Être en possession du certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) Ou Sur base d'un test d'admission

DURÉE

2 ans

- Epreuve intégrée
- Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes
- Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes

TITRE OBTENU

Certificat de qualification d'aide-soignant spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale.